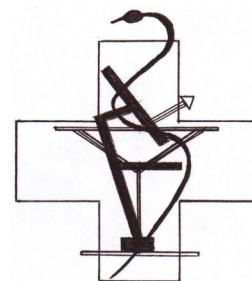


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

Novembre 2012

N°166

Sommaire

EDITO

P. 1

LAM

☐ Salaires nous sommes loin du compte P. 2

☐ Grille de salaires P. 3

☐ Fiches de suivi négo de branche P. 4

ELECTIONS PROFESSIONNELLES TPE

☐ Lettre aux militants P. 5

☐ Modèle de recours gracieux P. 6 à 7

► Bulletin d'inscription conférence du Médicament du 14 au 15/11/12 P. 8



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021

Commission Paritaire : 0114507701

Directeur de publication : Gilles HELIER

Imprimé par nos soins : FNIC CGT

case 429 - 263, rue de Paris

93100 Montreuil

E-mail : fnic@cgt.fr

Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

● Les Elections dans les TPE : "UN ENJEU DE TAILLE POUR LA CGT !"

Ce 9 OCTOBRE, nous étions près de 100 000, à l'appel de la Fédération Européenne de l'Industrie et de 7 Fédérations CGT avec plusieurs milliers de salariés en grève dans les entreprises, pour la défense de l'Emploi, de l'Industrie, du Pouvoir d'Achat et de la Protection Sociale !

Jamais les salariés des Toutes Petites Entreprises (moins de 11) n'ont voté sur une élection de ce type et cela depuis 1936, date de la mise en place des Délégués du Personnel. Par ce vote, ils auront la possibilité de désigner leurs représentants syndicaux. La représentativité des Organisations Syndicales (loi du 20 août 2008) nécessite aujourd'hui de mesurer deux choses :

1. **L'effectivité de la représentation du personnel.**
2. **L'audience des Organisations Syndicales de salariés.**

Pour les TPE, les résultats détermineront la représentativité syndicale par branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel.

Pour la CGT, il est indispensable de syndiquer les travailleuses, les travailleurs des petites entreprises dans des syndicats locaux professionnels et interprofessionnels afin de leur permettre de s'organiser et de donner des moyens d'intervention, de soutien, d'information.

Pour ces élections,

les salariés voteront par correspondance ou par vote électronique et pour un sigle : la CGT.

Les salariés des entreprises de moins de onze, concernés par ces élections travaillent dans l'artisanat, chez les particuliers employeurs, pour les professions libérales, dans l'économie sociale, dans le commerce et dans quelques petits secteurs de l'industrie.

Les salariés des TPE ont des droits à conquérir, avec la CGT :

- ☐ **Les mêmes droits pour tous, de meilleurs salaires et un SMIC à 1700 euros, le 13^{ème} mois, un déroulement de carrière, de la formation qualifiante.**
- ☐ **En obtenant des CDI, en agissant contre les temps partiels imposés.**

VOTER CGT POUR OBTENIR :

- ☐ **Le paiement de toutes les heures effectuées.**
- ☐ **Le droit à des institutions de représentation pour tous les salariés, pour nous permettre de défendre nos conditions de travail, d'accéder à la formation professionnelle.**
- ☐ **L'hygiène, la sécurité et la santé au travail.**
- ☐ **Des actions sociales (logements, crèches, chèques déjeuner, loisirs, accès à la culture...)**
- ☐ **L'Egalité Homme/Femme.**



• SALAIRES DANS LA BRANCHE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALES : NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE !

Pour les salariés des Laboratoires d'Analyses Médicales, les problématiques sur l'emploi, les salaires et la protection sociale sont les mêmes que pour les salariés des autres branches de la Fédération.

La perte du pouvoir d'achat n'est plus à prouver, c'est une réalité mettant les salariés et leurs familles dans l'incapacité de faire face à leurs dépenses et les conduisant à encore plus de privations. Depuis plus d'un an, les négociations salariales dans la branche sont au point mort. Au faux prétexte de ne pas pénaliser l'emploi, les syndicats patronaux persistent à ne pas prendre en compte les besoins des salariés.

Nous avons eu une réunion informelle avec l'un des syndicats patronaux (Syndicat Des Biologistes), le 3 octobre. Lors de cette réunion, le SDB a tenté de nous convaincre des difficultés liées à la baisse des tarifs des actes, et que s'il était contraint de revaloriser la grille des salaires, cela entraînerait des suppressions d'emplois dans la profession.

Le 8 octobre, nous avons rencontré la **Direction Générale du Travail**, qui nous a informé qu'après examen de la situation dans la branche, de la décision de passer en Commission Paritaire Mixte sur la seule question des salaires.

Lors de la rencontre avec la **DGT**, les organisations patronales de la branche ont fait état de leur souhait d'attendre d'avoir des informations sur les mesures prises dans la Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2013 au sujet des analyses biologiques avant la première réunion de la commission sous forme mixte. Elle a obtenu que cette réunion se tienne, le 29 novembre en présence du représentant du ministère. Ce qui retarde une nouvelle fois la possibilité de revaloriser la grille et démontre la volonté des organisations patronales de ne rien céder aux salariés.

En effet, les organisations patronales n'ont même pas répercuté la « hausse du SMIC » du 1^{er} juillet 2012. Ce qui fait que 7 coefficients (du 135 au 210) sont en dessous du SMIC (1425,67€ mensuel)

• LA REVENDICATION FÉDÉRALE D'UN SMIC À 1700€ EST PLUS QUE LÉGITIME !

POUR LA CGT, LA DEMANDE FAITE DE S'ALIGNER SUR LA GRILLE FÉDÉRALE ADOPTÉE AU 38^{ÈME} CONGRÈS, PREMIÈRE ÉTAPE POUR ABOUTIR AU 1700 € AU COEFFICIENT 130, RESTE PLEINEMENT JUSTIFIÉE, COMPTE TENU DES ÉLÉMENTS CONNUS À CE JOUR SUR L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE (LOYERS, TRANSPORT, ÉNERGIE, SOINS DE SANTÉ, ETC.).

PLUS QUE JAMAIS DANS CETTE BRANCHE, IL Y A BESOIN DE GARANTIES COLLECTIVES DE HAUT NIVEAU AU TRAVERS DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE, CAR CE SONT SOUVENT LES SEULES AUXQUELLES NOUS POUVONS PRÉTENDRE. LE RÔLE, LA PRÉSENCE, LE RENFORCEMENT DE LA CGT, SONT DE PLUS EN PLUS NÉCESSAIRE AVEC L'AMBITION DE FAIRE GRANDIR UN RÉEL RAPPORT DE FORCES.



BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____

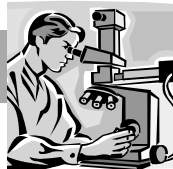
Prénom : _____

Adresse : _____

Entreprise : _____

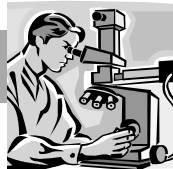
• SOUHAITE ADHÉRER À LA CGT

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la **Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT**
- Case 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX
(01.48.18.80.36 - fax : 01.48.18.80.35



Laboratoires d'Analyses Médicales

coefficients	salaires horaire	salaires 35h/ semaine/151,67h/mois	revendication FNIC
135	9,14	1386,57	1745,33
150	9,17	1391,27	1881,32
160	9,20	1395,82	1971,98
170	9,24	1400,67	2062,64
180	9,27	1405,22	2153,30
200	9,32	1414,17	2334,62
210	9,30	1410,99	2425,28
220	9,62	1459,07	2515,94
230	9,94	1506,84	2606,60
240	10,25	1555,07	2697,26
250	10,57	1602,70	2787,92
260	10,88	1650,78	2878,58
270	11,20	1698,86	2969,24
280	11,52	1746,78	3059,90
290	11,83	1797,41	3150,56
300	12,18	1847,04	3241,22
310	12,58	1907,71	3331,88
350	14,59	2151,89	3694,52
400	16,03	2431,57	4147,82
500	20,05	3041,44	5054,42
600	24,09	3653,12	5961,02
800	32,12	4872,10	7774,22
Smic horaire brut: 9,40€ pour 151,67h mensuel, soit 1425,67€			



• Fiches de suivi de la négociation de Branche

CCN (IDCC)	ANALYSES MEDICALES LABORATOIRES (959)
STRUCTURE DE LA BRANCHE	Effectifs : 42 900 Nombre d'entreprises : ND
VIE CONVENTIONNELLE	Branche en CMP » Accords signés depuis le 1er janvier 2011 : • Accords du 24/03/2011 sur les salaires minima (étendu par arrêté du 07/07/11) • Accord du 08/09/2011 sur les salaires minima (étendu par arrêté du 19/12/11) • Avenant du 23/04/12 portant révision de l'annexe I (prévoyance non cadres) • Avenant du 23/04/12 portant révision de l'annexe V (prévoyance cadres) » Accords en cours de négociation : la branche a été mise en CMP suite à la dernière réunion du comité de suivi. Ce 8 octobre, les réunions de mise en place de la CMP sont organisées (réunion séparée avec la partie patronale, d'une part, et les Organisations Syndicales de salariés, d'autre part). Les réunions de la CMP débiteront par la suite. Les salaires seront inscrits à l'ordre du jour.
NEGOCIATIONS SALAIRES	» Accords salarial du 08/09/2011 avec effet au 01/09/2011 » 1er coefficient 1 386,57 € » Conforme à la signature, mais 3 coefficients inférieurs au SMIC revalorisé le 01/01/12 et 7 coefficients depuis le 01/07/12.
NEGOCIATION CLASSIFICATIONS	Date de dernière révision de la grille : 20/03/2008. Renégociations en cours suspendues dans l'attente d'une renégociation sur les salaires.
NEGOCIATION EGALITE SALARIALE F/H	Une étude a été réalisée dans le cadre de l'observatoire des professions libérales. Un accord a été signé le 09/07/10 pour l'ensemble des professions libérales. Un projet d'accord spécifique pour la branche a été discuté en novembre 2011 sans suite jusqu'à présent. La branche produit cependant tous les ans un rapport de branche faisant état des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
OBSERVATIONS	Plusieurs négociations sur les salaires se sont tenues en février et mai 2012, sans aboutir. La difficulté rencontrée est liée au fait que les organisations patronales refusent toute évolution de la grille tant que les actes de biologie seront en baisse. Elle estime que leur marge diminue de plus en plus, la valeur des actes fixés par la CNAM étant régulièrement en baisse (3 % de baisse de chiffres d'affaires et 5 à 6 % prévus prochainement soit 200 millions de dépenses en moins dans la biologie). Toutes les négociations en cours sont suspendues dans l'attente d'une pause dans la baisse de la nomenclature. La mise en CMP se situe donc dans un contexte difficile.



• Lettre aux militants (Elections TPE)

Par le vote CGT Gagnons les mêmes droits pour tous.

Le seul droit d'expression pour de nombreuses entreprises, dont les TPE, était, jusqu'à présent le vote aux élections prud'homales.

Conformément à la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, à partir de 2013, seules les organisations syndicales représentatives ayant obtenu 8 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour des élections professionnelles seront habilitées à négocier des accords collectifs.

N'ayant pas d'élections professionnelles dans les TPE, cette année, pour la première fois, les salariés travaillant dans les entreprises de moins de 11 salariés **pourront s'exprimer en votant soit par internet, soit par correspondance et ce, du 28 novembre au 12 décembre 2012.**

Pour une CGT où chacun a sa place, son mot à dire, son droit de choisir et de décider, mais aussi d'être informé et consulté.

Face à une situation sociale qui, chaque jour, entraîne les salariés vers plus d'isolement, de précarité, **nous devons nous organiser plus largement.**

Parce que nous sommes la CGT et parce qu'ensemble, avec le concours de tous les syndiqués et les militants, Nous devons et nous allons faire bouger les choses.

Salariés concernés dans nos branches :

PLASTURGIE :
7000 salariés.

LAM :
7000 salariés.

OFFICINES DE PHARMACIES
9700 salariés

Mais aussi dans les branches comme la Chimie, le Pétrole, où nous avons une sous-traitance importante.

Alors allons au contact, débattons, interpellons car le résultat est au bout, une CGT forte dans les TPE de notre Fédération.

Gagnons ensemble des droits nouveaux pour les salariés des petites entreprises.



Elections TPE 2012
28 NOV-12 DEC

Suis-je bien inscrit sur les listes électorales du scrutin ?

(votre inscription sur les listes électorales est enregistrée selon 3 critères : votre région, votre collège et votre convention collective applicable).
S'agissant des salariés non couverts par une Convention collective, leur vote sera néanmoins pris en compte pour la mesure nationale interprofessionnelle.

Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, il vous suffit de suivre le lien https://www.electiontpe.travail.gouv.fr/tpe/recherche_electeur

Mais pour gagner ces nouveaux droits, il faut se syndiquer, s'organiser, s'impliquer et lutter.

Il est de la responsabilité de chaque militant, en particulier ceux des syndicats organisés dans de grandes entreprises, de faire connaître le droit de vote CGT directement aux salariés des TPE qui nous entourent : sous-traitants, salariés du commerce, des officines, des LAM, etc...

LA CGT A BESOIN DE VOUS, SES MILITANTS !



Montreuil, le 18 septembre 2012

Objet : électeur non inscrit
Recours gracieux

Chères et chers camarades,

Vous trouverez en pièce jointe un document à adresser en LRAR ou à remettre contre récépissé à la DIRECCTE de votre région (ou à l'unité territoriale de votre département) pour toute demande de recours gracieux concernant un ou des électeurs non inscrit(s) ou pour toute erreur sur l'inscription.

Compte tenu d'un certain nombre de demandes et pour rappel, l'article L.2122-10-2 indique :

*« Sont électeurs les salariés des entreprises qui emploient moins de onze salariés au 31 décembre de l'année précédant le scrutin, **titulaire d'un contrat de travail au cours de ce mois de décembre**, âgés de seize ans révolus et ne faisant l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques ».*

Si le salarié a plusieurs employeurs c'est celui chez qui le salarié fait le plus d'heures qui est retenu pour son inscription.

Pour les recours gracieux la date limite est le 1^{er} octobre 2012.

Le salarié concerné peut effectuer son recours, il peut aussi nous le confier, à partir du moment où il nous désigne pour le faire. Ce qui nécessite de disposer de tous les éléments concernant ce recours.

Fraternellement



ELECTIONS MESURE DE LA REPRESENTATIVITE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIES.

DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX AUPRES DE LA DIRECCTE DE _____

Recours gracieux pour erreur ou omission sur la liste électorale des salariés des entreprises de moins de 11 salariés relative à la mesure en 2012 de l'audience électorale des Organisations syndicales.

DEMANDE PRESENTEE PAR (cocher la case correspondante) :

- l'électeur concerné.
- le représentant de l'électeur.

OBJET DU RECOURS (cocher la case correspondante):

- omission sur la liste
- changement de branche professionnelle N° de Convention collective _____
- changement de région
- changement de college
- changement d'adresse
- autres

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Entreprise (*) :

(*) Nom de l'entreprise où le salarié était en emploi au mois de décembre 2011. Si le salarié a plusieurs employeurs c'est celui chez qui le salarié fait le plus d'heures qui est retenu pour son inscription.

Pièces à joindre : identité, bulletin de salaire de décembre 2011 et tout autre justificatif, si nécessaire.

r

Je, soussigné, désigne (nom) (prénom) (adresse) pour me représenter dans ce recours gracieux

Fait à _____, le _____
(Nom et prénom de l'électeur)

signature



• Les 14 et 15 novembre 2012,

**Comme vous le savez, aura lieu
dans le patio du complexe CGT,
une conférence ayant pour thème
« le médicament n'est pas
un bien marchand, mais un bien
commun à l'humanité ».**

Cette initiative de la Fédération, comme toutes les autres, n'est pas sans revêtir une importance particulière. Ce n'est pas moins de cinq branches professionnelles de notre Fédération qui sont, directement ou indirectement, concernées par le médicament ; c'est aussi 5 Fédérations de la CGT et, évidemment, la Confédération, mais nous sommes tous, en tant qu'utilisateur ou potentiellement usager, concernés par le médicament et les politiques qui l'encadrent, son accès, son prix.

Nous avons, donc, tous une bonne raison de participer à cette Conférence, et pour bon nombre de nos militants, c'est aussi une responsabilité qui leur incombe de par les mandats qui leur ont été confiés. Organiser un colloque, une conférence ou toute autre initiative de cette envergure est aussi une nécessité.

Le contexte économique et sociale ne cesse d'évoluer, les temps changent comme disent certains.

Il est donc nécessaire dans le cadre de nos activités syndicales et militantes de consacrer, à un moment donné, le temps nécessaire à la réflexion par rapport à des sujets fondamentaux, non pas pour faire des constats même s'ils sont nécessaires, ou des états des lieux qui sont tout autant indispensables, mais pour, à partir de ces constats et états des lieux, construire nos revendications et les outils nécessaires à leur mise en œuvre.

Bon nombre de camarades se sont déjà inscrits, mais on se doit bien de le dire, le compte n'y est pas au regard de l'enjeu, du nombre de branches et de structures CGT concernées.



**Il n'est pas
trop tard
pour
envoyer vos
inscriptions
directement
par fax,
courrier
ou par mail,
à la
Fédération !**

Bulletin de participation

Conférence sur le médicament les 14 et 15 novembre 2012 dans le patio du complexe CGT à Montreuil



Entreprise : _____

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

**Bulletin de participation à remplir et à renvoyer à la FNIC CGT - Manu BLANCO
case 429 93514 MONTREUIL cedex/email : fnic@cgt.fr/fax 01.48.18.80.35**